



**Extrait du registre des délibérations  
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix  
Séance du jeudi 08 février 2024**

**SESSION ORDINAIRE**

**Date de la convocation :**

02 février 2024

**Nombre de Conseillers Communautaires :**

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 15

**Présidence de séance**

Henri BILLON

**Secrétaire de séance**

Laurence CLASSE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la CCI Bretagne Ouest de Morlaix, sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

**PRÉSENTS :**

**Morlaix communauté** : Jean-Paul VERMOT, Solange CREIGNOU, Bernadette AUFFRET, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLÉ, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC, Jean-René PERON.

**Communauté de communes du Pays Landivisiau** :

Henri BILLON, Laurence CLASSE, Robert BODIGUEL.

**Haut-Léon communauté** : Jacques EDERN, Bernard FLOCH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

**REPRÉSENTÉS :**

**Morlaix communauté** : Nicole SEGALÉ-HAMON est représentée par Jean-René PERON

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Communauté de communes du Pays Landivisiau** :

Marie-Claire HENAFF (pouvoir à Henri BILLON)

**Haut-Léon communauté** : Jean- Noël EDERN (pouvoir à Jacques EDERN)

**ABSENTE EXCUSÉE :**

**Haut-Léon communauté** : Aline CHEVAUCHER

**Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 08 février 2024**

<b>OBJET</b>	APPROBATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024
<b>ACTE</b>	CS-2024-01-N03
<b>RAPPORTEUR (S)</b>	HENRI BILLON

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

Ce débat doit en effet permettre au comité syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes importants. C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur la capacité de financement.

**Vu** l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu le Rapporteur ;

Après avoir pris connaissance du dossier ;

**DÉLIBÉRATION**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité,

**PREND ACTE :**

- de la présentation des orientations générales du budget pour 2024
- du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 sur la base du rapport ci-annexé.

Présents	13
Pouvoir	02
Votants	15
Pour	14
Contre	00
Abstention	01

Fait à Morlaix, le 08 février 2024

Le Président  
Henri BILLON

